

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville



Direction  
de l'administration  
générale et de la  
modernisation des  
services

Sous-direction  
des carrières et des  
compétences

Bureau de la gestion des  
personnels des services  
déconcentrés

39-43, quai André-Citroën  
75902 Paris Cedex 15

Nicole Lohard  
Chef du BGPSD  
Tél. : 01 44 38 34 43

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de  
la solidarité et de la ville  
à

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de  
l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge  
des technologies vertes et des négociations sur le climat

Madame la Ministre de l'économie, de l'industrie et de  
l'emploi

Monsieur le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la pêche,

Monsieur le Secrétaire général des ministères chargés des  
affaires sociales,

Monsieur le Chef de l'Inspection générale des affaires  
sociales,

Mesdames et Messieurs les délégués, directeurs et chefs de  
service et de mission de l'administration centrale du ministère  
du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité,  
et de la ville

Monsieur le directeur de l'Institut national du travail, de  
l'emploi et de la formation professionnelle,

Mesdames et Messieurs les Préfets,

Directions régionales et départementales du travail de l'emploi  
et de la formation professionnelle,

Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi

Directions du travail, de l'emploi et de la formation  
professionnelle d'outre-mer,

Directions régionales de l'agriculture et de la forêt

**NOTE DE SERVICE DAGEMO/BGPSD n° 2010-04 du 4 février 2010**

**Relative aux procédures et calendrier de nomination des emplois d'encadrement  
supérieur dans le cadre de la mise en place des DIRECCTE**

**Textes de référence :**

- Décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat
- Décret n° 2009-361 du 31 mars 2009 modifiant le décret n° 2008- 836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et des ses établissements publics
- Décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, et de la consommation, du travail et de l'emploi
- Arrêté du 30 décembre 2009 fixant la liste et le classement par groupe des emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, et de la consommation, du travail et de l'emploi

Par note n° 2010-01 du 19 janvier 2010 je vous ai informé de l'état d'avancement des procédures de nominations liées à la mise en place des DIRECCTE.

Suite à un certain nombre de questions, la présente note a pour objet de préciser les différentes procédures de nomination à venir, selon la nature des postes mis à la vacance, ainsi que le calendrier associé.

**Pour mener à bien cette opération exceptionnelle de nominations, et pourvoir la totalité des postes mis à la vacance, j'attire tout particulièrement votre attention sur les points suivants :**

- 1) les DDTEFP actuellement en poste doivent penser à déposer leur candidature, y compris dans le département dont ils ont la charge à ce jour, s'ils souhaitent y poursuivre leurs fonctions comme directeur d'unité territoriale. Les secrétaires généraux devront également déposer leurs candidatures. (cf §IV)
- 2) Pour les candidats intéressés par plusieurs postes (DUT, responsable de pôle ou secrétaire général), il est recommandé de ne pas hésiter à déposer plusieurs candidatures même sur des emplois actuellement pourvus mais susceptibles de se libérer dans le cadre de ce processus de nomination, en hiérarchisant leurs vœux. Ceci doit permettre d'élargir les possibilités de nomination et ainsi de pourvoir l'ensemble des postes dans le cadre de ce mouvement global lié à la création des DIRECCTE.

#### **I – Avis de vacance des directeurs régionaux adjoints (statut DATE)**

Ces emplois qui relèvent du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat (DATE), et en application de son article 9, ont fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* du 13 janvier 2010 ainsi qu'à la BIEP sous le timbre de notre ministère et de celui du ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi. Il s'agit de postes de responsable de pôle, de secrétaire général et de directeur d'unité territoriale.

21 régions sont concernées à l'exclusion de l'Ile de France et des DOM. Les postes se répartissent ainsi :

- 18 responsables du pôle politique du travail,
- 13 responsables du pôle entreprises, emploi et économie,
- 8 responsables du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie
- 3 directeurs régionaux adjoints (Franche-Comté, Limousin, Corse)
- 3 secrétaires généraux
- 35 directeurs d'unité territoriale.

La date limite de candidature est fixée au **13 février 2010**.

Les candidatures seront examinées par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et par le ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Les candidats retenus seront nommés après avis du préfet de région. Les directeurs régionaux seront consultés sur les candidatures reçues.

## **II – Avis de vacance des responsables de pôle (hors statut DATE)**

Il s'agit des emplois de responsables du pôle entreprises, emploi et économie, et concerne 5 régions :

- Aquitaine,
- Midi-Pyrénées,
- Centre,
- Lorraine,
- Haute Normandie.

Les postes ont été publiés à la BIEP par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

La date limite de candidature est fixée au **15 février 2010**.

Dans la même catégorie d'emploi, les postes de responsables du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie font également l'objet d'une publication par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

## **III - Avis de vacance des directeurs d'unité territoriale (hors statut DATE)**

Il s'agit des emplois non couverts par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat (DATE). Ils ont fait l'objet de la note de service DAGEMO/BGPSD n° 2010-02 du 19 janvier 2010.

Cela concerne 53 emplois répartis dans 18 régions.

La date limite de candidature est fixée au **15 février 2010**.

Les candidatures seront recensées par la DAGEMO qui inscrira à l'ordre du jour de la prochaine CAP prévue le 10 mars prochain, la présentation de la liste des candidats s'étant positionnés sur un poste entraînant un changement de résidence administrative. La liste des candidatures sera soumise à l'avis préalable du directeur régional dont dépend l'unité territoriale objet de la candidature.

La nomination s'effectuera dans un premier temps sans reclassement des intéressés. Les agents actuellement détachés dans un emploi fonctionnel régi par le décret n° 2000-748 du 1<sup>er</sup> août 2000 modifié, verront leur situation maintenue à l'identique. Les autres agents conserveront, dans le corps de l'inspection, leur grade et échelon actuel, dans l'attente de la création du nouveau grade fonctionnel. Dès que les textes relatifs à la création du grade fonctionnel seront publiés, une nouvelle CAP sera convoquée pour déterminer la liste des personnes qui bénéficiera d'un reclassement dans ce grade.

## **IV – Avis de vacance des secrétaires généraux (hors statut DATE)**

Là aussi, il s'agit d'emplois non couverts par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat (DATE). Ils feront l'objet dans les prochains jours d'une note de service et seront publiés à la BIEP.

**V - Avis de vacance relatif à la région Ile de France**

La région Ile de France faisant l'objet d'un calendrier différent, un avis de vacance spécifique a été publié pour la nomination des préfigureurs directeurs régionaux adjoints - responsables de pôle et secrétaire général -, par note de service DAGEMO/BGPSD n° 2010-03 du 22 janvier 2010. Ces postes ont été publiés à la BIEP sous le timbre de notre ministère et de celui du ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi.

La date limite de candidature est fixée au **5 février 2010**.

Une note de service sera prochainement diffusée pour lancer la nomination des préfigureurs directeurs d'unité territoriale.

III

Je vous serais obligé de bien vouloir assurer, sans délai, la plus large diffusion de cette note auprès de l'ensemble des agents de vos services.

Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services

**Luc ALLAIRE**